

<b>COMMUNE DE TOULOGES</b> <b>66350</b>	<b>COMPTE RENDU</b> <b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU 29 MARS 2016</b>
--	--

L'an 2016 et le 29 mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

**Présents** : Jean ROQUE, Mireille REBECQ, Gaston COUBRIS, Babeth CARDIN-MADERN, Claude CID, Elise ROUBY, Laurent ROSELLO, Gérard CASTANY, Laetitia SOUNIER, Raymond CARBONES, Hélène GODET, Pierre MONTEL, Danielle PONCET, Jean SEGARRA, Roselyne BARANDE, Rachid ABDOUCHE, Marc VALETTE, Florence HOSTAILLE, Catherine BRET, Arnaud HINGRAY, Hervé MASSE, Franck DE LA LLAVE.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Nicolas BARTHE procuration à Laurent ROSELLO, Annie GRANDEMANGE procuration à Rachid ABDOUCHE, Catherine DUMAS procuration à Mireille REBECQ, Marie-france MIR procuration à Babeth CARDIN-MADERN, Bernard PAGES procuration à Gaston COUBRIS, Françoise BRUNET procuration à Danielle PONCET.

**Absents excusés** : Marie-Claude GASCON

**Secrétaire de séance** : Raymond CARBONES

Le quorum étant atteint, Jean ROQUE procède à la lecture du compte-rendu du précédent conseil, lequel est approuvé sans aucune réserve.

Jean ROQUE énonce ensuite les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation.

**Décision n°2016/13** : Un contrat annuel de maintenance sur le système d'information géographique a été signé avec la Société INFO CONCEPT VRD, pour un montant de 155,00 € H. T, pour une durée de 1 an, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

**Décision n°2016/14** : Le marché relatif à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la crèche multiaccueil « La Claire Fontaine » de Toulouges a été attribué à la SARL Guy BARBOTEU, pour une durée ferme de 3 ans, à compter du 1er avril 2016. Le montant de cette prestation se décompose comme suit :

- Prix du repas des bébés : 2,30 € H.T
- Prix du repas des Moyens : 2,90 € H.T
- Prix du repas des Grands : 3,20 € H. T

**Décision n°2016/15** : Une convention de mise à disposition d'un chemin de croix a été signée entre la Communauté Pau I Treva et la Commune de Toulouges, pour une durée de 1 an à compter du 15 mars 2016

**Décision n°2016/16** : Un contrat annuel pour des travaux d'espaces verts, pour l'année 2016, a été signé entre l'ESAT L'ENVOL et la Commune de Toulouges. Cette convention porte sur 8 jours d'intervention, pour un montant de 300,00 € H. T par passage.

**Décision n°2016/17** : Une convention de prestations, pour l'année 2016, a été signée entre l'Association DRECERES QUALITE et la Commune de Toulouges, pour 80 jours. Le prix de journée s'élève à 295,00 €.

Il est procédé ensuite à l'exposé de l'ordre du jour.

## **ORDRE DU JOUR**

### **I / FINANCES**

#### **A – EXERCICE 2015**

##### **1 – Comptes Administratifs du Budget Principal et des Budgets Annexes**

Jean ROQUE se retire du vote et du débat et laisse la présidence à Mireille REBECQ.

##### **a) Section d'investissement**

Mireille REBECQ présente à l'Assemblée le compte administratif 2015 :

- l'exécution des dépenses d'investissement s'élève à 2 904 263,50 €, soit 88 % du Budget Primitif 2015
- l'exécution des recettes d'investissement s'élève à 2 610 730,85 €, soit 79,5 % du Budget Primitif 2015

Elle rappelle les principaux programmes d'investissement réalisés en 2015 :

- Acquisition de logiciels informatiques
- Acquisition du fonds documentaire pour la médiathèque
- Equipement de la Salle Muscat en salle de remise en forme
- Acquisition d'un camion pour les services techniques
- Entretien des bâtiments communaux
- Extension de la vidéoprotection
- Travaux de voirie (Rue Boileau, Avenue de la Tramontane, cour de l'école élémentaire)
- Travaux d'éclairage public
- Valorisation du Parc de Clairfont
- Prise en charge de travaux à la Résidence Jean Madern et Pierre Payrou
- Cablage informatique de l'école élémentaire en vue de l'installation des TBI
- Rénovation des vestiaires du stade de rugby
- Acquisition d'un vidéo projecteur pour le centre culturel El Mil-lénari
- Création de casiers crématisés pour les cimetières
- Acquisition de la Grange ESPARRE
- Divers travaux pour la vie des quartiers
- Informatisation de la médiathèque
- Réfection du bloc sanitaire de A. L. S. H

Elle indique que pour la section d'investissement, le résultat de clôture, s'élève à 326 724,30 €.

#### **b) Section de fonctionnement**

Mireille REBECQ indique au Conseil Municipal que

- l'exécution des dépenses de fonctionnement s'élève à 5 705 583,54 €
- l'exécution des recettes de fonctionnement s'élève à 6 199 478,51 €

faisant ainsi ressortir, pour la section de fonctionnement, un résultat de clôture de 1 293 894,97 €.

Elle rappelle les principaux postes de dépenses de la section de fonctionnement :

- \* Chapitre 011 – charges à caractère général (téléphone, fournitures d'électricité, de fluides, petits matériel, location, maintenance...), elle souligne l'économie de 7,73% par rapport au compte administratif 2014. Elle rappelle les principales mesures mises en place pour limiter l'augmentation de ces dépenses de fonctionnement : redéploiement du personnel d'entretien, renégociation des contrats de la flotte téléphonie mobile, marché public pour la fourniture de l'électricité, changement de prestataire pour la fourniture de carburant, renégociation des contrats d'entretien, diminution du poste fournitures de bureau
- \* Chapitre 012 – charges de personnel. Evolution bien maîtrisée, due principalement à l'avancement à l'échelon minimum à compter du 1er janvier 2015 et au remplacement d'un congé maternité. Elle souligne que les frais liés aux élections départementale et régionales ont été bien anticipés.
- \* Chapitre 065 – autres charges de gestion courante. Il s'agit du chapitre qui prévoit les contributions au SDIS, au SIVOM, subventions aux CCAS, OMJC, la subvention d'équilibre au Restaurant scolaire, les subventions versées aux diverses associations. Ce chapitre a été réalisé à 87% en 2015. Elle indique que la gestion de ce chapitre a été bien maîtrisée, sans diminuer les subventions aux associations, contrairement à d'autres communes.

Il est procédé de même pour les comptes administratifs des budgets annexes suivants :

- Restaurant scolaire
- Logements Sociaux Côté
- Logements Sociaux II
- Parking Côté
- Lotissement Als Horts
- ZAC du Mas Puig Sec

Mireille REBECQ consulte l'Assemblée, et c'est par 28 voix pour qu'il est donné acte de la présentation du compte administratif 2015 du Budget Principal et des comptes administratifs 2015 des Budgets Annexes. L'Assemblée municipale constate pour la comptabilité principale, et pour celle des budgets annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion et reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que présentés sur les différents comptes administratifs 2015.

## **2 – Compte de gestion**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, déclare que les comptes de gestion dressés par le Trésorier Principal et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part, que ce soit pour le Budget Principal ou pour les budgets annexes.

## **B – AFFECTATION DU RESULTAT**

C'est par 28 voix pour, que le Conseil Municipal décide que l'excédent de fonctionnement du Budget Principal, soit 1 293 894,97 €, est affecté en réserves au compte 1068 de la section d'investissement pour 532 072,90 €, et au compte R002 de la section de fonctionnement pour 761 822,07 €.

## **C – EXERCICE 2016**

### **1 – Examen du Budget Principal et des Budgets Annexes**

Mireille REBECQ explique à l'Assemblée que le budget 2016 est un budget de transition, puisqu'elle rappelle que la Ville de Toulouges est membre, depuis le 1er janvier 2016, de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole. Ainsi les compétences voirie, éclairage public et C. I. S. P. D lui ont été transférées.

Elle rappelle également que le SIVOM Portes Roussillon Pyrénées a été dissous au 1er janvier 2016 et que la Commune de Toulouges a dû intégrer au sein du budget communal, la compétence Petite Enfance, la crèche, et la reprise de certains prêts en section d'investissement.

Elle indique que l'objectif du budget 2016 est de constituer une épargne nette positive.

Mireille REBECQ détaille, par chapitre, la proposition du budget 2016. Elle précise que ce budget 2016 s'équilibre à hauteur 10 424 313,98 € dont 7 362 529,79 € pour la section de fonctionnement et 3 061 784,19 € pour la section d'investissement.

### **Section de fonctionnement**

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 7 362 529,79 € :

✓ Chapitre 011 – Charges à caractère général	1 027 930,00 €
✓ Chapitre 012 – Charges de personnel	2 845 543,00 €
✓ Chapitre 065 – Autres charges de gestion courante	1 170 183,94 €
✓ Chapitre 066 – Charges financières	140 000,00 €
✓ Chapitre 067 – Charges exceptionnelles	17 500,00 €
✓ Chapitre 068 – Provisions	2 500,00 €
✓ Chapitre 042 – Amortissements	260 214,32 €
✓ Chapitre 022 – Dépenses imprévues	761 822,07 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 7 362 529,79 €, et constituées par

▲ Chapitre 070 – Produits des services du domaine	422 225,00 €
▲ Chapitre 073 – Impôts et Taxes	3 500 407,00 €
▲ Chapitre 074 – Dotations et participations	1 353 440,00 €
▲ Chapitre 075 – Autres produits de gestion courante	1 133 943,72 €
▲ Chapitre 077 – Produits exceptionnels	49 792,00 €
▲ Chapitre 042 – Travaux en régie	40 000,00 €
▲ Chapitre 013 – Atténuations de charge	100 720,00 €

## **Section d'investissement**

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 061 784,19 € et proviennent :

- ✗ Recettes propres : FCTVA, Taxe d'Aménagement, amortissements, excédents de clôture 2015, ...
- ✗ Subventions : projets structurants du Conseil Départemental, Fonds de concours de la Communauté Urbaine et la réserve parlementaire

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 061 784,19 € et se décomposent ainsi :

- ◆ Programmes pluri-annuels communaux : rénovation énergétique des bâtiments communaux, entretien des bâtiments communaux (rénovation des sols souples de jeux de la Poste, l'Avenue Maillol (réseaux télécommunications)), extension de la vidéoprotection
- ◆ Nouveaux investissements : matériel informatique, outillage pour les services Techniques , Restaurant Municipal, école élémentaire (T. B. I et ordinateurs portables)
- ◆ Matériel roulant : acquisition d'un tracto-pelle
- ◆ Acquisitions immobilières : Bande de terrain avenue Maillol et terrain SAFER
- ◆ Cimetières (Père Pinya), reprise des allées et d'une partie du mur de clôture
- ◆ Cimetière de l'Ouest : construction de 42 casiers et de 6 emplacements pour les urnes crématisées et reprise des allées
- ◆ Abords de la médiathèque : Aménagement du Parc Esparre
- ◆ Accessibilité : Mise en oeuvre de l'AD'ap
- ◆ Vie des quartiers

Le budget Primitif 2016 de la Commune est voté à l'unanimité.

Elle soumet ensuite, à l'examen, les projets des budgets annexes suivants :

- Restaurant scolaire
- Lotissement Als Horts
- Logements sociaux Côté
- Logements Sociaux II
- Parking Côté
- ZAC Mas Puig Sec

Ces budgets sont approuvés à l'unanimité.

Raymond CARBONES s'inquiète de l'absence de crédits sur l'opération Espaces Verts. Mireille REBECQ lui répond qu'en accord avec le service, les crédits ont été ventilés dans les différents programmes.

Il s'interroge également sur la ligne – « voirie communale » : 70 000,00 € (programme 104). Mireille REBECQ lui répond qu'il s'agit de dépenses relatives à la signalétique qui ne relèvent pas de la Communauté Urbaine (bâtiments communaux, signalisation horizontale de la rue Montaigne, signalétique des commerçants...).

Mireille REBECQ évoque ensuite l'endettement : Le remboursement de la dette en capital passe de 648 288 € en 2015 à 723 096 € en 2016, avec l'intégration des prêts du sivoM PRP. La Ville de Toulouges a une dette très saine avec un encours classé à 97,5 % en 1A, et 2,5% en 1B (classement Gissler). L'emprunt structuré, classé en 1B s'éteint en 2017 et ne représente plus un risque.

Le taux moyen prévisionnel de l'année 2016, avant la reprise des prêts du sivoM est de 2,29%. Elle rappelle la renégociation de la marge d'un emprunt qui s'est déroulée avec succès en 2015. La commune continue sa politique de désendettement, même si l'intégration des prêts du SIVOM augmente mécaniquement l'encours.

## **2 – Vote des taux d'imposition**

Dans le cadre de la présentation du budget principal de la Commune, pour l'exercice 2016, et conformément à la proposition du Maire lors de la Commission Finances du 23 février 2016, Mireille REBECQ propose à l'Assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières.

Les taux, ainsi maintenus, font ressortir un produit fiscal attendu de 2 815 805,00 €

L'équipe municipale a géré les taux d'imposition, en soutien aux ménages toulougiens, c'est une décision importante. En parallèle, Jean ROQUE souligne que l'investissement sera maintenu au même niveau qu'en 2015.

Pour la commune de Toulouges, l'investissement représente 450 000,00 € réalisés chaque année en voirie et éclairage public, et également plus d'1 400 000,00 € de travaux d'investissement (équipements, ...).

Il indique à l'Assemblée que la situation de la commune en matière d'épargne nette, est satisfaisante.

Il souhaite également rappeler les efforts des services municipaux, en matière d'économie : certains postes de dépenses ont notablement diminué. Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées, tout en ayant adopté une politique salariale favorable aux agents.

C'est à l'unanimité des membres présents ou représentés, que le Conseil Municipal fixe pour 2016, le taux des taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'Habitation 13,34 %
- Taxe Foncière (Bâti) 18,83 %
- Taxe Foncière (non Bâti) 49,50 %

### 3 – Attribution de subventions – Année 2016

Mireille REBECQ invite l'Assemblée à se reporter page 14 du document de présentation budgétaire où le détail des subventions aux établissements publics et aux associations diverses fait ressortir un montant global de 740 460,42 €.

C'est à l'unanimité des membres présents ou représentés, que le Conseil Municipal arrête la liste des subventions accordées pour l'année 2016 et précise que ces crédits sont prévus au Budget Primitif 2016.

### 4 – Budget Commune – Admissions en non valeur

Mireille REBECQ informe l'Assemblée que des titres de recettes pour les années 2011 à 2013, concernant le budget « **COMMUNE** » sont impayés.

Devant l'impossibilité de recouvrer ces sommes, il est souhaitable de les admettre en non-valeur, à savoir :

Année	N° Titre	DEBITEUR	Montant en €
2011	T-261	KABIR Mohamed	2 701,76 €
2012	T-229	FRANCE DISTRIBUTION	2 368,08 €
2013	T-143	CASA PIZZA	170,60 €
<b>Total</b>			<b>5 240,44 €</b>

Vote pour à l'unanimité.

### 5 – Budget Annexe Parking Co – Admissions en non valeur

Mireille REBECQ informe l'Assemblée que des titres de recettes pour l'année 2014, concernant le budget annexe « **PARKING CO** » sont impayés.

Devant l'impossibilité de recouvrer ces sommes, il est souhaitable de les admettre en non-valeur, à savoir :

Année	N° Titre	DEBITEUR	Montant en €
2014	T-12	DE ALMEIDA David	94,19 €
2014	T-13	DE ALMEIDA David	94,19 €

2014	T-7	DE ALMEIDA David	4,04 €
2014	T-7	DE ALMEIDA David	4,49 €
<b>Total</b>			<b>196,91 €</b>

Vote pour à l'unanimité.

#### **6 – Budget Annexe Restaurant Scolaire – Admissions en non valeur**

Mireille REBECQ informe l'Assemblée que des titres de recettes pour les années 2012 et 2014, concernant le budget Annexe « **RESTAURANT SCOLAIRE** » sont impayés.

Devant l'impossibilité de recouvrer ces sommes, il est souhaitable de les admettre en non-valeur, à savoir :

<b>Année</b>	<b>N° Titre</b>	<b>DEBITEUR</b>	<b>Montant en €</b>
2012	T-18	BERRADIA Doriane	149,95 €
2014	T-16	BERNARD Laetitia	294,15 €
<b>Total</b>			<b>443,60 €</b>

Vote pour à l'unanimité.

#### **7 – SYDEEL 66 – Modification par avenant de la convention constitutive pour le groupement d'achat d'électricité**

Gérard CASTANY rappelle que le Conseil Municipal, en date du 20 janvier 2015, a décidé d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité dont le SYDEEL 66 est le coordonnateur et d'en approuver l'acte constitutif.

Par courrier en date du 24 février 2016, le SYDEEL 66 nous informe que leur Comité syndical a approuvé le 16 février 2016, par délibération, un avenant à cette convention constitutive portant sur les modifications des articles 1, 3, 5 et 6.

Après avoir donné lecture de l'avenant, il explique que les principales précisions concernent la signature des marchés subséquents par le SYDEEL 66.

Il demande ensuite au Conseil Municipal d'approuver cet avenant, et d'autoriser le Maire à le signer.

Unanimité.

#### **8 – SYDEEL 66 – Mise en esthétique des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et des communications téléphoniques « Avenue Aristide Maillol – Tranche 1 » - Convention entre le SYDEEL 66, la Commune de Toulouges et P. M. C. U – Annule et remplace la délibération n°2015/09/08 du 22 septembre 2015**

Gérard CASTANY rappelle que par délibération en date du 22 septembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé la convention et le plan de financement du SYDEEL, pour la mise en esthétique des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et des communications téléphoniques – Avenue Maillol – tranche 1.

Depuis le 1er janvier 2016, PMCU exerce la compétence éclairage public et voirie, et supportera les coûts correspondants.

Ainsi la participation financière de la commune a diminué et portera uniquement sur les réseaux de télécommunication. L'autofinancement communal sera donc de 43 743,00 € TTC.

Il convient de redélibérer pour approuver ce nouveau plan de financement.

Afin de finaliser le déroulement de ce projet, une convention devra être passée entre la commune, la communauté urbaine et le SYDEEL 66 pour préciser :

- le plan de financement de l'opération, pour un montant prévisionnel de 145 476,72 € TTC.
- la participation de la commune de Toulouges qui s'élève à 43 743,00 € TTC
- la participation de la communauté urbaine et celle du SYDEEL 66

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention tripartite qui précisera, notamment, les modalités financières.

Vote pour à l'unanimité .

### **9 – VIDEOPROTECTION – Demande de subvention à la Préfecture au titre du Fonds Interministériel de Prévention contre la Délinquance**

Claude CID rappelle à l'Assemblée le programme pluriannuel de déploiement de caméras de vidéo-protection.

Aujourd'hui, dans le cadre de sa politique de prévention de la délinquance et d'amélioration de la tranquillité publique, la commune envisage l'extension du dispositif avec l'installation de nouvelles caméras de vidéo-protection sur les sites suivants :

- centre ancien
- centre sportif Naturopôle
- parking du collège
- espace du 10 mai 1981

Il rappelle que la loi du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance, dispose d'un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.). La préfecture des Pyrénées-Orientales a reçu délégation du Ministère de l'Intérieur à ce sujet et dispose en conséquence des crédits nécessaires au financement de ces actions.

Les travaux qui découlent de la mise en œuvre de ce nouveau projet feront l'objet d'un marché à procédure adaptée, pour un montant prévisionnel de 65 643,06 € HT, avec un financement sollicité au F.I.P.D à hauteur de 50 % du coût total, soit 32 821,53 € HT.

Il est donc proposé de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur l'attribution d'une subvention d'un montant prévisionnel de 32 821,53 € HT, au titre des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance délégués à la préfecture des Pyrénées-Orientales, pour le financement d'un système de vidéo protection.

Vote pour à l'unanimité.

### **10 – Sécurité Routière – Demande de subvention auprès des services de la Préfecture au titre du Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière 2016 dans les Pyrénées-Orientales**

Claude CID explique à l'Assemblée que le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière, a lancé un appel à projet. Pour l'année 2016, la commune de Toulouges souhaite mettre en place une action de sensibilisation à la sécurité routière en partenariat avec l'école élémentaire Jean Jaurès.

Pour ce faire, un agent de la Police Municipale pourrait prétendre à un stage de formation en éducation routière et ensuite animer des actions auprès des élèves de l'école élémentaire Jean Jaurès.

Le Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière 2016 des Pyrénées-Orientales, pourrait financer le coût de la formation et éventuellement les frais de trajet et d'hébergement de l'agent. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du P.D.A.S.R.

Vote pour à l'unanimité.

## **II / INTERCOMMUNALITE**

### **1 – Reprise des opérations de répartition du patrimoine de la Communauté de Communes « Portes Roussillon Pyrénées » et attribution des parcelles cadastrées AK 12, AK 13, AL 23 et AL 25 à la Commune de Canohès**

Laurent ROSELLO indique que par courrier en date du 26 février 2016, la commune de Canohès sollicite la commune de Toulouges dans le cadre de la reprise des opérations de répartition du patrimoine de la Communauté de Communes « Portes Roussillon Pyrénées ».

En effet, par délibération du Conseil de Communauté du 30 avril 2004, la liquidation patrimoniale a été prononcée. Cependant, il est apparu que les terrains cadastrés AK 12, AK 13, AL 23 et AL 25, situés sur la commune de Canohès et appartenant à la Communauté de Communes n'ont pas été recensés ni intégrés lors de la liquidation patrimoniale.

Il explique que :

- les parcelles AK 12 et AK 13, étant un terrain bâti, un espace associatif accueillant un grand nombre d'associations afin de leur permettre d'exercer leurs activités.
- les parcelles AL 23 et AL 25 constituant les terrains d'assise de l'école élémentaire annexe, du parking de la crèche, de la maison des jeunes et du périscolaire.

L'ensemble de ces biens constituant des terrains d'assise d'équipements publics de la Commune de Canohès pleinement à destination de l'intérêt général et du service public, il est demandé aux Communes venant aux droits de la Communauté de Communes de bien vouloir transférer à Canohès la propriété pleine et entière de l'ensemble des biens déjà utilisés par ses habitants et bâtis d'équipements entretenus par les services de la Commune depuis leur date d'acquisition (1997 et 2001).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'accepter la demande de la Ville de Canohès, en vue de la réouverture des opérations de répartition du patrimoine de la communauté de communes PORTES ROUSSILLON PYRENEES,
- d'attribuer en conséquence, à la commune de CANOHES, la jouissance et la propriété des parcelles cadastrées section AK 12 et AK 13, AL 23 et AL 25 situées sur son territoire,
- que ce transfert de propriétés est conditionné par l'accord des conseils municipaux des communes venant aux droits de la Communauté de Communes Portes Roussillon Pyrénées à savoir :
  - . TOULOUGES
  - . POLLESTRES
  - . LE SOLER
  - . SAINT FELIU D'AVALL
  - . PEZILLA LA RIVIERE

A défaut, la commune de CANOHES devra solliciter un arrêté préfectoral reprenant les opérations de liquidation patrimoniale et fixant les conditions financières de répartition des parcelles cadastrées section AK 12 et AK 13, AL 23 et AL 25 entre les membres ci-dessus.

### **III / PERSONNEL**

#### **1 – Convention de mise à disposition d'un agent de l'Office Municipal de la Jeunesse et de la Culture au sein des services communaux**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre d'une réorganisation des services, la commune sollicite la mise à disposition à raison de 7/35ème à compter du 1er avril 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016, d'un Adjoint Administratif de 2ème classe.

Cet agent, actuellement en poste au sein des services de l'Office Municipal de la Jeunesse et de la Culture, viendra renforcer le service accueil du public de la Mairie centre ville. Pour ce faire, une convention sera signée entre l'OMJC et la Commune.

Vote pour à l'unanimité.

### **IV / QUESTIONS DIVERSES**

Jean ROQUE souhaite informer l'Assemblée Municipale que par courrier du 17 mars 2016, Carole DELGA sollicite de l'Assemblée municipale des propositions pour le nouveau nom attribué à la nouvelle région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Il précise qu'avant le 1er juillet 2016, le Conseil Régional doit adopter une résolution comportant notamment l'avis du Gouvernement, relatif à la fixation du nom définitif de la Nouvelle Région.

Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain Groupe Majoritaire.